

# 1789 – Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

## • Contexte

En 1789, la France est en pleine Révolution. Le peuple veut mettre fin aux priviléges et réclame plus de liberté et d'égalité. L'Assemblée nationale constituante, nouvellement créée, cherche à établir les bases d'une société plus juste et fondée sur les droits universels de l'être humain.

## • Événement

Le **26 août 1789**, l'Assemblée adopte la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, inspirée des idées des **philosophes des Lumières** et de la **Déclaration d'indépendance américaine**. Ce texte proclame les droits fondamentaux : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

## • Détail significatif

L'**article 10** de la Déclaration affirme : "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi." C'est la première fois que la **liberté de religion** est reconnue comme un droit fondamental en France.

## • Impact sur la laïcité

Cette Déclaration marque le **point de départ de la construction de la laïcité en France**. Pour la première fois, l'État reconnaît que la foi relève de la **liberté individuelle** et non du pouvoir politique ou religieux. Quelques mois plus tard, en **novembre 1789**, la nationalisation des biens du clergé confirme cette séparation naissante entre l'Église et l'État.

## Proposition de mots clés

1. **Liberté** – principe fondamental affirmé par la Déclaration, au cœur des droits humains.
2. **Égalité** – revendication essentielle de la Révolution et pilier de la citoyenneté moderne.
3. **Laïcité** – conséquence majeure de la Déclaration, marquant la reconnaissance de la liberté de conscience et la séparation du politique et du religieux.
4. **Droit de l'homme**

Les **droits de l'homme** sont des **droits fondamentaux** que possède **chaque être humain**, simplement parce qu'il est humain. Ils garantissent la **liberté**, l'**égalité**, la **dignité** et la **sécurité** de toute personne, sans distinction d'origine, de religion, de sexe ou d'opinion. Ces droits sont **universels** (ils valent pour tous), **inaliénables** (on ne peut pas les retirer) et **indivisibles** (ils forment un tout).

# 1791 – Constitution et liberté des cultes

*La foi devient une affaire personnelle*

**Constitution :** *Une Constitution est un texte fondamental qui fixe l'organisation politique d'un pays et définit les droits et les devoirs des citoyens ainsi que les pouvoirs des institutions (Président, Parlement, Gouvernement, justice...).*

## • Contexte

En 1791, la Révolution française transforme profondément la société. Après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, les révolutionnaires veulent créer une Constitution qui affirme la souveraineté du peuple et limite le pouvoir du roi.

## • Événement

La **Constitution du 3 septembre 1791** proclame la **liberté des cultes** : chacun peut pratiquer la religion de son choix. L'État reconnaît que la foi relève désormais du domaine privé et non d'une religion officielle imposée à tous.

## • Détail significatif

Ce texte met fin au principe de religion d'État. L'Église catholique n'est plus la seule autorité reconnue. Les citoyens peuvent croire, ne pas croire ou changer de religion sans être inquiétés.

## • Impact sur la laïcité

La Constitution de 1791 marque une étape essentielle vers la **séparation de la politique et du religieux**. La liberté de conscience devient une réalité juridique : le pouvoir civil prime sur le pouvoir spirituel, ouvrant la voie à la laïcité républicaine qui s'affirmera au XIX<sup>e</sup> siècle.

## Proposition de mots clés

- 1. Liberté des cultes** – chacun peut pratiquer (ou non) la religion de son choix : la foi devient une affaire personnelle.
- 2. Séparation du politique et du religieux** – la Constitution affirme que le pouvoir civil n'est plus soumis à l'Église.
- 3. Liberté de conscience** – droit fondamental qui reconnaît à chaque individu la possibilité de croire ou de ne pas croire.

# 1801 – Concordat

*Un compromis entre l'État et l'Église*

**Concordat :** accord officiel entre Napoléon et le pape qui organise les relations entre l'État et l'Église.

## • Contexte

Après les bouleversements de la Révolution, la France cherche à retrouver une stabilité politique et sociale. Les tensions religieuses sont fortes : beaucoup de prêtres ont fui ou refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

## • Événement

En 1801, le premier consul Napoléon Bonaparte signe un **Concordat** avec le pape Pie VII. Cet accord reconnaît que la religion catholique est “celle de la majorité des Français”, mais elle redevient sous le contrôle de l'État. Les évêques sont nommés par le gouvernement, et les prêtres sont payés par l'État.

## • Détail significatif

Ce compromis rétablit la paix religieuse, mais place les cultes sous la surveillance du pouvoir politique. L'Église catholique retrouve une place officielle dans la société française, sans redevenir une autorité supérieure à l'État.

## • Impact sur la laïcité

Le Concordat de 1801 montre que la séparation entre l'État et la religion n'est pas encore complète. Cependant, il marque un équilibre nouveau : la religion est encadrée, non imposée. Cette expérience prépare le terrain pour les réflexions du XIX<sup>e</sup> siècle sur la neutralité religieuse de l'État.

## Proposition de mots-clefs

1. **Compromis** – équilibre entre pouvoir civil et pouvoir religieux, pour rétablir la paix sans retour à la domination de l'Église.
2. **Contrôle de l'État** – principe selon lequel la religion reste encadrée par le pouvoir politique, étape importante vers la laïcité.

# 1848 – La liberté de conscience

*La République défend la liberté de penser*

## • Contexte

En février **1848**, une nouvelle révolution éclate à Paris. Le peuple réclame la fin de la monarchie de Juillet et la mise en place d'un régime républicain fondé sur la justice sociale, l'égalité et la liberté. La **II<sup>e</sup> République** est proclamée.

## • Événement

La Constitution adoptée en **novembre 1848** proclame la **liberté de conscience et des cultes**. Elle garantit à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, et affirme l'indépendance du pouvoir civil vis-à-vis du religieux.

## • Détail significatif

L'article 7 de la Constitution précise : "Chacun professe librement sa religion et reçoit de l'État la même protection pour l'exercice de son culte."

Pour la première fois, la République garantit à toutes les religions un **traitement égal**.

## • Impact sur la laïcité

La II<sup>e</sup> République confirme le principe d'**égalité entre les citoyens quelles que soient leurs croyances**.

Elle inscrit durablement la **liberté de conscience** dans les valeurs républicaines et prépare le terrain à la future école laïque et à la loi de séparation de 1905.

## Proposition de mots-clefs

- 1. Liberté de conscience** – droit fondamental de croire ou de ne pas croire, garanti par la Constitution de 1848.
- 2. Égalité des cultes** – toutes les religions sont reconnues et protégées de manière égale par l'État.
- 3. Indépendance du pouvoir civil** – affirmation que l'État reste neutre et autonome face au religieux, étape majeure vers la laïcité.

# 1881-1882 – Lois Ferry : l'école gratuite, laïque et obligatoire

*L'école devient un lieu neutre et ouvert à tous*

**Loi :** Une loi est une règle écrite adoptée par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) qui s'applique à tous les citoyens d'un pays. Elle fixe ce qui est autorisé ou interdit et organise la vie en société dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

## • Contexte

Sous la III<sup>e</sup> République, les dirigeants veulent former des citoyens éclairés, capables de raisonner et de participer à la vie démocratique. L'école, jusque-là contrôlée en partie par l'Église, doit devenir un espace d'instruction pour tous, sans influence religieuse.

## • Événement

En 1882, le ministre de l'Instruction publique **Jules Ferry** fait voter les **lois scolaires** :

- L'école devient **gratuite, obligatoire et laïque** pour les enfants de 6 à 13 ans.
- L'enseignement religieux est remplacé par une **instruction morale et civique**.

## • Détail significatif

Les écoles publiques se séparent de l'Église : les crucifix sont retirés des salles de classe et les prêtres ne peuvent plus enseigner dans les établissements de l'État. Les valeurs républicaines — liberté, égalité, fraternité — deviennent les fondements de l'éducation.

## • Impact sur la laïcité

Les lois Ferry constituent une étape décisive vers la **construction d'une école laïque**. L'école devient le premier lieu où la **neutralité religieuse de l'État** s'applique concrètement. C'est aussi le début de la formation d'un **citoyen libre de penser** par lui-même.

## Proposition de mots-clefs

1. **École laïque** – un enseignement neutre, sans influence religieuse, fondé sur les valeurs républicaines
2. **Instruction obligatoire** – tous les enfants doivent aller à l'école, garantissant l'égalité d'accès au savoir
3. **Neutralité de l'État** – l'enseignement devient indépendant de l'Église, affirmant la séparation entre le religieux et le politique.

# 1886 – Loi Goblet, la laïcisation du personnel enseignant

*L'école devient entièrement indépendante de l'Église*

**Loi :** *Une loi est une règle écrite adoptée par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) qui s'applique à tous les citoyens d'un pays. Elle fixe ce qui est autorisé ou interdit et organise la vie en société dans le respect des droits et des devoirs de chacun.*

## • Contexte

Après les lois Ferry de 1881-1882 qui rendent l'école gratuite, obligatoire et laïque, la République poursuit la construction d'un **enseignement public neutre et républicain**.

Cependant, de nombreux **enseignants sont encore des religieux**. Le gouvernement veut donc assurer la cohérence du système scolaire avec les principes de laïcité.

## • Événement

Le **30 octobre 1886**, la **loi Goblet**, du nom du ministre de l'Instruction publique **René Goblet**, est adoptée. Elle stipule que :

- **Tous les enseignants des écoles publiques doivent être laïques.**
- Les **instituteurs religieux** sont remplacés progressivement par des **fonctionnaires de l'État**.
- **L'organisation de l'enseignement primaire** est désormais entièrement confiée à des personnels civils.

## • Détail significatif

La loi ne supprime pas les écoles privées confessionnelles, mais elle fait de **l'école publique un espace neutre**, totalement indépendant de l'Église. Les valeurs de la **République** deviennent les fondements de l'éducation.

## • Impact sur la laïcité

La **loi Goblet** complète les **lois Ferry** et consolide la **laïcité scolaire**.

L'école publique devient le premier lieu où s'applique **pleinement la séparation entre l'Église et l'État**. Elle forme des citoyens **libres de penser et égaux devant le savoir**.

## Proposition de mots-clés

1. **Personnel laïque** – les enseignants sont désormais des fonctionnaires, non des religieux.
2. **Neutralité scolaire** – l'enseignement public devient indépendant de toute influence religieuse.
3. **Renforcement de la laïcité** – l'école incarne concrètement la séparation entre l'État et les Églises.

# 1905 – Loi de séparation des Églises et de l’État

*La naissance officielle de la laïcité française*

**Loi :** Une loi est une règle écrite adoptée par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) qui s’applique à tous les citoyens d’un pays. Elle fixe ce qui est autorisé ou interdit et organise la vie en société dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

## • Contexte

Depuis la Révolution, les relations entre l’Église et l’État restent complexes. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la République veut affirmer son indépendance face au pouvoir religieux. Les tensions entre les partisans d’un État laïque et les défenseurs du Concordat deviennent très fortes.

## • Événement

Le 9 décembre 1905, la Chambre des députés adopte la **loi de séparation des Églises et de l’État**, rédigée par Aristide Briand et Jean Jaurès.

Cette loi met fin au Concordat de 1801 et affirme que l’État ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte.

## • Détail significatif

- L’article 1 de la loi énonce :

“La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.”

- L’article 2 ajoute :

“La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte.”

Ces deux articles résument l’esprit même de la laïcité : **liberté et neutralité**.

## • Impact sur la laïcité

La loi de 1905 fonde le **modèle laïque français** :

- L’État devient **neutre** en matière religieuse.

- Les citoyens sont **libres de croire ou de ne pas croire**.

- L’espace public appartient à tous, indépendamment des convictions religieuses.

C’est une conquête majeure qui fait de la France une **République laïque**.

## Proposition de mots-clefs

1. **Séparation** – fin du lien officiel entre l’État et les religions, rupture avec le Concordat.
2. **Neutralité** – l’État ne reconnaît, ne finance ni ne favorise aucun culte.
3. **Liberté de conscience** – chaque citoyen est libre de croire ou de ne pas croire, principe central de la laïcité.

# 1946 – Constitution de la IV<sup>e</sup> République

## *La laïcité inscrite dans la Constitution*

**Constitution** – *texte fondamental qui définit les valeurs et les principes de la République.*

### • Contexte

Après la Seconde Guerre mondiale, la France veut se reconstruire sur des bases solides : démocratie, justice sociale et égalité. Les horreurs du conflit ont renforcé le besoin d'un État garantissant les droits fondamentaux et la liberté de chacun.

### • Événement

La **Constitution du 27 octobre 1946**, qui fonde la **IV<sup>e</sup> République**, inscrit pour la première fois dans son **préambule** que "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale."

La laïcité devient ainsi un **principe constitutionnel**, c'est-à-dire une valeur fondamentale de la République.

### • Détail significatif

En plaçant la laïcité au cœur du texte fondateur de la République, les constituants affirment qu'elle n'est plus seulement une loi (celle de 1905), mais un **principe supérieur**, au même titre que la liberté ou l'égalité.

### • Impact sur la laïcité

La IV<sup>e</sup> République confirme la **place centrale de la laïcité dans les institutions françaises**. Désormais, toute loi ou politique publique doit respecter ce principe. La laïcité devient un **pilier du vivre-ensemble** et de la démocratie.

## **Proposition de mots-clefs**

- 1. Principe républicain** – la laïcité devient une valeur suprême, au même titre que la liberté, l'égalité et la démocratie.
- 2. Indivisible et laïque** – la France se définit comme une seule République, neutre face aux religions et garante de la liberté de conscience.

# 1958 – Constitution de la V<sup>e</sup> République

*L'article 1 consacre la France "République laïque"*

**Constitution** – *texte fondamental qui définit les valeurs et les principes de la République.*

## • Contexte

En 1958, la France traverse une grave crise politique liée à la guerre d'Algérie et à l'instabilité du régime précédent. Le général **Charles de Gaulle** revient au pouvoir et fait rédiger une nouvelle Constitution, qui donnera naissance à la **Ve République**.

## • Événement

Adoptée le **4 octobre 1958**, la nouvelle **Constitution** conserve et renforce les valeurs fondamentales de la République.

Son **article premier** déclare : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale." Cet article, toujours en vigueur aujourd'hui, affirme la continuité de la laïcité comme principe fondateur de l'État français.

## • Détail significatif

La Constitution de 1958 place la laïcité au même niveau que l'indivisibilité et la démocratie. Elle ne se limite plus à la séparation de 1905, mais devient un **principe politique essentiel** garantissant la neutralité de l'État et l'égalité de tous devant la loi.

## • Impact sur la laïcité

Grâce à cet article, la laïcité acquiert une **valeur constitutionnelle durable**. Elle est désormais inscrite dans la loi suprême du pays et s'impose à tous les gouvernements. La France se définit elle-même comme une **République laïque**, modèle pour de nombreuses nations.

## Proposition de mots-clés

- République laïque** – affirmation claire et durable de la laïcité comme valeur fondatrice de l'État français.
- Article 1er** – disposition centrale de la Constitution de 1958 qui consacre la France comme "indivisible, laïque, démocratique et sociale".
- Neutralité de l'État** – principe garantissant l'égalité de tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions religieuses.

# 2004 – Loi sur les signes religieux à l’école

*L’école publique, espace de neutralité et d’égalité*

**Loi : Une loi est une règle écrite adoptée par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) qui s’applique à tous les citoyens d’un pays. Elle fixe ce qui est autorisé ou interdit et organise la vie en société dans le respect des droits et des devoirs de chacun.**

## • Contexte

Depuis les années 1990, plusieurs affaires liées au port de signes religieux à l’école provoquent des débats. Certains estiment que l’école doit rester un espace neutre, d’autres défendent la liberté d’expression religieuse. La question devient nationale : comment concilier **liberté de religion et neutralité scolaire** ?

## • Événement

Le **15 mars 2004**, une loi est adoptée : elle **interdit dans les écoles, collèges et lycées publics le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse** (comme le voile, la kippa ou les grandes croix).

## • Détail significatif

Cette loi ne vise pas les croyances elles-mêmes, mais leur **manifestation visible** dans un lieu d’enseignement public. Les écoles doivent rester des espaces où **tous les élèves sont égaux**, sans distinction de religion.

## • Impact sur la laïcité

La loi de 2004 réaffirme la **neutralité de l’école publique** et la mission de l’État d’assurer un cadre commun à tous les citoyens.

Elle rappelle que la laïcité n’est pas contre les religions, mais qu’elle protège la **liberté de conscience de chacun**. L’école reste ainsi le lieu d’apprentissage du **vivre-ensemble républicain**.

## Proposition de mots-clefs

1. **Neutralité** – principe fondamental garantissant que l’école publique reste indépendante de toute influence religieuse.
2. **Égalité** – tous les élèves sont traités de la même manière, quelles que soient leurs croyances.
3. **Liberté de conscience** – chacun est libre de croire ou de ne pas croire, dans le respect du cadre laïque de l’école.

# 2013 – Charte de la laïcité à l’école

*Un rappel des valeurs républicaines dans chaque établissement*

**Charte :** *Une charte est un texte officiel qui rappelle des principes fondamentaux et explique comment ils doivent être appliqués dans un cadre précis.*

## • Contexte

Au début des années 2010, la société française fait face à de nouveaux débats sur la place des religions, la tolérance et les valeurs communes. Le ministère de l’Éducation nationale souhaite rappeler que l’école publique doit rester un **espace de neutralité, de respect et de liberté**.

## • Événement

En **septembre 2013**, le ministre **Vincent Peillon** présente la **Charte de la laïcité à l’école**. Ce document de 15 articles, affiché dans tous les établissements publics, explique clairement les droits et les devoirs liés à la laïcité : respect des croyances, neutralité des personnels, égalité entre filles et garçons, refus de toute discrimination.

## • Détail significatif

La charte commence par ces mots : “La laïcité garantit la liberté de conscience à tous.” Elle rappelle que la laïcité permet à chacun de croire ou de ne pas croire, tout en assurant la neutralité de l’école et la cohésion de la communauté éducative.

## • Impact sur la laïcité

La Charte de 2013 donne à la laïcité une **présence visible et pédagogique** dans la vie scolaire. Elle aide les élèves à comprendre que la laïcité n’est pas une contrainte, mais une **valeur de liberté et d’égalité**. L’école devient un lieu d’apprentissage de la **citoyenneté républicaine**.

## Proposition de mots-clefs

1. **Neutralité** – principe qui garantit que l’école publique reste indépendante de toute influence religieuse ou politique.
2. **Liberté de conscience** – droit pour chacun de croire ou de ne pas croire, protégé au sein de l’école.
3. **Valeurs républicaines** – ensemble des principes communs (liberté, égalité, fraternité, respect) que la Charte rappelle et fait vivre dans les établissements scolaires.

# 2015 – Attentats et défense des valeurs de la République

*“Nous sommes la République” : l’unité nationale face à la violence*

## • Contexte

En **janvier 2015**, la France est frappée par les attentats contre le journal satirique *Charlie Hebdo* et le magasin Hyper Cacher. Ces attaques visent la liberté d’expression et la diversité des convictions. L’émotion est immense, et des millions de citoyens se rassemblent pour défendre les valeurs républicaines.

## • Événement

Le **11 janvier 2015**, des **marches républicaines** réunissent plus de quatre millions de personnes à travers le pays. Des pancartes proclament : “*Je suis Charlie*”, symbole de la défense de la **liberté, de la tolérance et de la laïcité**.

## • Détail significatif

À la suite de ces événements, l’école et les institutions publiques renforcent l’enseignement moral et civique. Une **Journée de la laïcité** est créée le **9 décembre**, pour rappeler chaque année les valeurs de la République.

## • Impact sur la laïcité

Les attentats de 2015 rappellent que la laïcité n’est pas une idée du passé, mais un **principe vivant** qui protège la liberté et l’égalité de tous. Elle devient un **rempart contre la haine et les divisions**, un socle commun qui unit les

## Proposition de mots-clefs

1. **Liberté d’expression** – valeur centrale visée par les attentats et défendue par la société tout entière.
2. **Unité républicaine** – réaction collective de solidarité et de défense des valeurs communes face à la violence.

# 2021 – Loi confortant le respect des principes de la République

*Faire vivre concrètement la laïcité aujourd’hui*

**Loi :** Une loi est une règle écrite adoptée par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) qui s’applique à tous les citoyens d’un pays. Elle fixe ce qui est autorisé ou interdit et organise la vie en société dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

## • Contexte

Au début des années 2020, la France fait face à de nouvelles menaces contre la cohésion nationale : radicalisation, inégalités, contestations du principe de laïcité. Le gouvernement souhaite rappeler que les valeurs républicaines doivent être défendues dans tous les domaines de la vie sociale.

## • Événement

Le 24 août 2021, la loi confortant le respect des principes de la République — souvent appelée loi “séparatisme” — est promulguée. Elle renforce la neutralité de l’État, encadre le financement des associations cultuelles et protège davantage les agents publics et les enseignants face aux pressions religieuses.

## • Détail significatif

La loi oblige les associations bénéficiant de subventions publiques à signer un contrat d’engagement républicain. Elle veille à ce qu’aucune croyance ne s’impose à autrui et que les services publics restent neutres et accessibles à tous.

## • Impact sur la laïcité

Cette loi réaffirme que la laïcité n’est pas une simple idée, mais une exigence quotidienne. Elle protège la liberté de conscience, la neutralité des institutions et la cohésion de la société française. Elle rappelle que la République garantit à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, dans le respect de la loi commune.

## Proposition de mots-clefs

1. **Neutralité** – principe renforcé pour garantir que les institutions et services publics restent indépendants de toute influence religieuse.
2. **Cohésion républicaine** – volonté de maintenir l’unité nationale et le respect des valeurs communes face aux divisions.
3. **Liberté de conscience** – droit fondamental protégé par la loi, permettant à chacun de croire ou de ne pas croire dans le respect de la loi commune.